

Planification des services sociaux d'urgence

Responsable du cours :

Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta

Clientèle cible :

- Organismes de services sociaux (ex. Services de soutien à la communauté et à la famille/Services communautaires, Emploi et ressources humaines Alberta)
- Fonctionnaires municipaux clés (ex. directeur des Services d'urgence, directeur adjoint des Services d'urgence, fonctionnaires élus, gestionnaire ou gestionnaire désigné de l'information publique d'urgence, employés des Services d'urgence tels que les Incendies et la Police)
- Représentants du secteur de la Santé (ex. Santé publique, Services communautaires en santé mentale)
- Représentants d'organisations et de groupes locaux (ex, services policiers aux victimes, clergé)
- Représentants d'organismes non gouvernementaux (Société canadienne de la Croix-Rouge, Armée du Salut, Ambulance Saint-Jean, etc.)

Restrictions quant aux participants :

L'accès est possible par le biais des municipalités

Description du cours :

L'objectif de ce cours est de fournir aux participants les connaissances, les compétences et les outils requis pour développer et activer le Plan d'intervention des Services sociaux d'urgence pour leur communauté

Objectifs du cours :

Ce cours fournit une opportunité aux personnes qui travailleraient ensemble lors d'une situation d'urgence d'apprendre et de pratiquer ensemble. Lorsqu'ils auront complété ce cours, les participants comprendront :

- Les problèmes et situations auxquels ils feront probablement face dans une situation d'urgence où de nombreuses personnes ont dû quitter leur maison
- Le processus pour développer un Plan d'intervention des Services sociaux d'urgence qui est un élément spécialisé du Plan d'urgence municipal
- Comment le Plan d'intervention des Services sociaux d'urgence est activé

Cours préalables :

Aucun. Toutefois, il est recommandé aux personnes qui jouent un rôle essentiel dans les Services sociaux d'urgence de compléter le cours de Protection civile de base.

Genre de formation :

Une variété de méthodes pédagogiques sont utilisées (ex. présentations de contenu, discussions en classe) pour atteindre les objectifs pédagogiques souhaités. De même, un exercice est inclus afin de donner aux apprenants une opportunité de pratiquer et de mettre en application leurs compétences et connaissances.

Taille de la classe :

Un minimum de 20 participants est recommandé

Emplacement du cours :

L'emplacement est déterminé par la municipalité qui organise le cours

Disponibilité du cours :

Les municipalités qui veulent organiser un cours peuvent engager à contrat un formateur qui est en mesure d'offrir le cours selon les normes de la Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta

Frais :

Les municipalités dont la population est de moins de 20 000 habitants sont admissibles à une subvention de formation pour défrayer les coûts du cours. Les cours sont offerts sur une base régionale.

Point d'accès :

Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, Programmes de formation
Tél. : 780-422-9000